

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 7**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "Alpha social et professionnel (ASP) - Transfert de compétences" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Centre Populaire d' Enseignement (CPE)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376**

## PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi résultats obtenus.

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par l'association Centre Populaire d'Enseignement (CPE). L'action relève de l'accompagnement socio-professionnel.

## OBJET DU RAPPORT

L'Association Centre Populaire d'Enseignement (CPE) propose l'action « **Alpha Social et Professionnel – Transfert de Compétences** » pour 40 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille et Septèmes les Vallons.

Cette action de formation et d'accompagnement social et professionnel participe à la valorisation des capacités et compétences professionnelles de demandeurs d'emploi ayant à leur actif une ou plusieurs expériences professionnelles tout en restant éloignés de toute activité en raison de difficultés linguistiques importantes voire handicapantes.

Il s'agit de réaliser un plan d'action personnalisé dans le domaine des savoirs généraux de base et de construire un projet sur une durée de parcours de 390 heures dont 80 heures en entreprise.

La professionnalisation des emplois nécessite un renforcement de l'accompagnement des publics précaires dans la valorisation des compétences à acquérir et à développer. L'action s'inscrit dans ce contexte économique et social avec la reconnaissance de compétences professionnelles dans un parcours professionnalisant associant le linguistique et l'entreprise au repérage et à la confirmation technique de savoirs être, faire et aptitudes professionnelles.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Repérer les compétences et capacités des participants ; leurs freins périphériques et leur projection dans l'avenir au regard du marché de l'emploi (phase de bilan initial) ;
- Dispenser un niveau linguistique exploitable dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une adaptation du poste de travail ciblé (phase de diagnostic linguistique) ;
- Elaborer une stratégie de recherche d'emploi adaptée au transfert de compétences ;
- Renforcer le lien entre le bénéficiaire et l'environnement socio-économique au travers de stages en entreprises. (phase d'accompagnement au projet).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

**Bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 19/10/2016 :**

- 30 BRSA ont intégré l'action, 18 sont sortis et 12 poursuivent l'action.
- 5 personnes en emploi ;
- 2 personnes sur une formation linguistique ;
- 1 personne sur une action pour travailler sur le projet professionnel (ACIADE, action intermédiaire d'accès durable à l'emploi) ;
- 3 personnes sont en accompagnement à la recherche d'emploi (CAP Emploi + DAIE)
- 3 personnes ont été orientées vers un accompagnement vers le pôle emploi et un référent social ;
- 2 personnes orientées vers le DAIE ;
- 1 personne vers le pôle emploi
- 1 personne a abandonné l'action.

La plus value de l'action repose sur une progression linguistique des participants, un rapprochement avec le monde de l'entreprise (Plus de la moitié des bénéficiaires ont effectué un stage en entreprise), la validation de projet professionnel réalisable et l'accès à l'emploi. En conséquence, les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/03/2017 au 28/02/2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

<b>PROPOSITIONS ET FINANCEMENT</b>
------------------------------------

Il est proposé de financer l'action à hauteur de **55.600,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p style="text-align: center;"><b>Centre Populaire d'Enseignement (C.P.E)</b></p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 29, boulevard Jean Barbiéri - 13015 - Marseille</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Sylvain BRUN</p>	<p style="text-align: center;"><b>« Alpha Social et Professionnel – Transfert de Compétences »</b></p> <p style="text-align: center;">du 01/03/2017 au 28/02/2018</p> <p>Pôle 5 (15<sup>ème</sup> 16<sup>ème</sup> arrondissements)</p>	40 BRSA	<p><b>Montant total de l'action</b> : 55.600,00€</p> <p><b>Montant accordé 2016</b> : 55.600,00€ pour 40 BRSA</p> <p><b>Montant proposé 2017</b> : 55.600,00€ pour 40 BRSA</p> <p><b><u>Cofinancement</u></b> : aucun</p> <p><b><u>Autofinancement</u></b> : aucun</p>	<p style="text-align: center;">2016.12/2014</p> <p style="text-align: center;">INS-000740</p> <p style="text-align: center;">CTD du 06/01/2017</p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de la convention 2016</p>
--	---	---------	--	--

## **CONCLUSION**

Cette dépense d'un montant total de 55.600,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL